

MOZAMBIQUE

SYSTÈME DE PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LE TRANSPORT AÉRIEN (SATAPS)



Domaine	Mesure	Référence
Allègement des restrictions	Réviser les ASA pour alléger les restrictions frappant la propriété et le contrôle des transporteurs aériens	
	Réviser les ASA pour alléger les restrictions de capacité	
Redevances	Mettre en œuvre les politiques de l'OACI sur les redevances d'usage	
Concurrence	Appuyer le Recueil OACI des politiques et pratiques en matière de concurrence (répondre à la lettre de l'OACI aux États EC2/109-15/42)	Le Mozambique a entrepris d'élaborer et d'examiner des règlements sur la concurrence en vue de garantir pour l'industrie du transport aérien une concurrence équitable dans des conditions d'égalité. Dans l'élaboration de ces textes, on a fait preuve de la diligence requise pour veiller à ce qu'ils soient harmonisés avec les documents réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro adoptée par le Conseil exécutif en 2015.
	Encourager la coopération entre les autorités en matière de concurrence	
	Participer au Symposium de l'OACI sur le transport aérien (IATS) en mars 2016	
	Assurer la coopération des exploitants de transport aérien par des partages de codes/alliances	
Renforcement de la connectivité pour les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en	Appuyer l'établissement d'indicateurs de connectivité par l'OACI	
	Mettre en œuvre des mécanismes de services essentiels	
Protection des consommateurs	Associer des organisations représentant les consommateurs	
	Adhérer à la Convention de Montréal de 1999	
	Appliquer les principes de base de l'OACI (adoptés par le Conseil de l'OACI le 17 juin 2015) dans les pratiques de réglementation et d'exploitation	Le Mozambique a entrepris d'élaborer et d'examiner des règlements sur la protection des consommateurs dans le domaine du transport aérien en vue de garantir les droits des passagers. Dans l'élaboration de ces textes, on a fait preuve de la diligence requise pour veiller à ce qu'ils soient harmonisés avec les documents réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro adoptée par le Conseil exécutif en 2015.
Coopération dans toute la chaîne de valeur	Appuyer la coopération entre parties prenantes, dont les suivantes : Organisation mondiale du tourisme (OMT), Association du transport aérien international (IATA), Conseil international des aéroports (ACI), Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), Commission de l'Union africaine (AUC), Airlines Association of Southern Africa (AASA)	Le Mozambique est en voie de créer une stratégie aéronautique rationnelle, durable et inclusive pour le développement du transport aérien. Dans ses efforts pour préparer la mise en œuvre complète de la Décision de Yamoussoukro, il a adopté une stratégie aéronautique intégrée qui encourage le développement du tourisme et entraîne ainsi une croissance économique. Le Mozambique s'est engagé dans des campagnes de sensibilisation et de promotion et dans des consultations en vue d'inclure toutes les parties prenantes de l'aviation en ce qui concerne la mise en œuvre complète de la Décision de Yamoussoukro ainsi que le développement durable du transport aérien.
Données et analyses	Partager des données et des analyses	
	Partager des prévisions sur mesures de trafic et de fret aérien	
	Fournir des outils d'analyse opérationnelle	
Renouvellement du parc aérien	Adhérer à la Convention du Cap de 2001	
	Recourir à l'article 83 bis de la Convention de Chicago	
Développement de l'infrastructure	Envisager des pratiques visant à attirer des investissements de capitaux publics/privés, telles que des partenariats public-privé (PPP)	
	Fournir une infrastructure suffisante pour s'adapter à la croissance	Le Mozambique a construit des aéroports et il est en train de les remettre en état et de refaire le revêtement des pistes. Les aéroports internationaux compte 4 pistes aux instruments, comportant 4 approches PBN, ce qui porte à 100 % la mise en œuvre de la PBN au Mozambique
	Renforcer la sensibilisation aux orientations de l'OACI sur le financement de l'infrastructure	

Libéralisation de l'accès aux marchés	Accorder les droits de trafic de 7 ^e liberté pour les services de fret aérien	
	Harmoniser les accords sur les services aériens (ASA) avec la Décision de Yamoussoukro	Le Mozambique a commencé à examiner les accords sur les services aériens pour les harmoniser avec la Décision de Yamoussoukro. Il a entrepris de négocier des accords bilatéraux libéralisés. Il est passé d'un régime à désignation simple à un régime à désignation multiple par pays et à désignation double par route. Il prévoit joindre le marché unique et signer l'engagement solennel.
	Mettre en œuvre le cadre de la Décision de Yamoussoukro	Le Mozambique s'est engagé dans des campagnes de sensibilisation et de promotion et dans des consultations en vue d'inclure toutes les parties prenantes de l'aviation en ce qui concerne la mise en œuvre complète de la Décision de Yamoussoukro ainsi que le développement durable du transport aérien. Des modifications ont été apportées au cadre juridique et réglementaire dans la perspective de la mise en œuvre complète de la Décision de Yamoussoukro. Le Mozambique harmonise actuellement sa politique actuelle sur l'aviation civile avec la Politique africaine de l'aviation civile (PAAC).
Sécurité	Mettre en œuvre les objectifs cibles de sécurité de la Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'aviation en Afrique (2012)	Le Mozambique adhère à toutes les conventions internationales cruciales qu'il n'a pas encore acceptées concernant la sécurité de l'aviation, et il les incorpore dans ses lois nationales.
	Établir des mécanismes pour assurer la pérennité du financement des fonctions de supervision de la sécurité	
Sûreté et facilitation	Appuyer la soumission électronique des données sur les marchandises qui franchissent des frontières ; les documents électroniques pour le fret (e freight) ; la lettre de transport aérien électronique (e AWB)	
	Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'agents habilités et d'expéditeurs connus	
	Mettre en place des mécanismes pour assurer la pérennité du financement des fonctions de supervision de la sûreté	
	Mettre en œuvre les visas électroniques	
	Éliminer les obstacles non physiques entre les États	Le Mozambique a entrepris d'élaborer et d'examiner des règlements sur la facilitation en vue de garantir la libre circulation et d'éliminer les barrières tout en améliorant et préservant la sécurité et la sûreté. Dans l'élaboration de ces textes, on a fait preuve de la diligence requise pour veiller à ce qu'ils soient harmonisés avec les documents réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro adoptée par le Conseil exécutif en 2015. Le Mozambique adhère à toutes les conventions internationales cruciales qu'il n'a pas encore acceptées concernant la sûreté de l'aviation, et il les incorpore dans ses lois nationales.
Imposition	Éviter de percevoir des impôts discriminatoires sur le transport aérien	
	Mettre en œuvre les politiques de l'OACI sur l'imposition	
	Évaluer les incidences économiques d'une imposition excessive	
Formation	Appuyer les efforts de l'OACI pour quantifier la pénurie de personnel (Doc 9956)	
	Appuyer les initiatives OACI de renforcement des capacités : Prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP), Fonds volontaire de développement des ressources humaines (HRDF)	
	Recourir à la formation OACI spécifique au fret aérien, notamment les marchandises dangereuses	